
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 7 décembre 2021, à compter de 20h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Ghislain Beauregard.

Madame Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire, Daniel Plouffe, constate le quorum et déclare la session ouverte.

2021-12-141

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 : suivi
 - b) Recrutement poste de directeur général – Entente
 - c) Signataires et carte de crédit
 - d) Lecture et adoption des comptes
 - e) Dépôt de documents :
 - i. Bilan de l'Escouade verte- Été 2021
 - ii. Audits de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations
 - f) FQM – UMQ – Québec Municipal – Renouvellement de l'adhésion 2022
 - g) Calendrier 2022 des séances du Conseil – Adoption
 - h) Fermeture des bureaux – Congés des fêtes
 - i) Association des plus beaux villages du Québec – Adhésion 2022
 - j) Budget de l'AIBR 2022-Adoption
- 5) BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport de la représentante
 - b) Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – fonctionnaire désignée - nomination
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport de la représentante
- 12- AUTRES DOSSIERS
- 13- CORRESPONDANCE
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021 – ADOPTION

2021-12-142

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 16 novembre 2021

La directrice générale mentionne que la résolution 2021-11-137 une précision a été notée pour préciser que les travaux concernés sont les travaux numéro 2.

b) Recrutement poste de directeur général – Entente

2021-12-143

CONSIDÉRANT la période de recrutement complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier, il est unanimement résolu :

De nommer madame Anne Beauchemin au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière, inspectrice en environnement, inspectrice municipal et chargée de l'urbanisme;

D'AUTORISER monsieur le maire à signer l'entente conclue à cet effet de plus,

DE DÉSIGNER madame Beauchemin responsable de l'accès aux documents et inspectrice responsable des permis;

DE FIXER la date d'entrée en fonction au lundi 6 décembre 2021.

ADOPTÉE

c) SIGNATAIRES ET CARTE DE CRÉDIT

2021-12-144

CONSIDÉRANT la nomination de madame Anne Beauchemin au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour l'identification des personnes autorisées à signer divers documents et effets bancaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent, il est unanimement résolu :

DE NOMMER les membres du conseil Daniel Plouffe maire ou Ghislain Beaugard, maire suppléant et pour le personnel madame Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire trésorière, ou Nicole Jacques, adjointe administrative pour la signature des paiements autorisés par le conseil et :

D'AUTORISER madame Anne Beauchemin à signer tous les documents administratifs;

D'AUTORISER madame Anne Beauchemin à demander à Visa Desjardins affaires d'émettre une carte de crédit au montant de 2500\$.

ADOPTÉE

d) Lecture et adoption des comptes

2021-12-145

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2021 au montant de 30 968.99\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 7 décembre 2021 au montant de 30 968.99\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

e) Dépôt de documents :

i. Bilan de l'Escouade verte – Été 2021

Les membres du conseil prennent connaissance du document déposé

ii. Audits de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale dépose des audits de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme d'immobilisations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE des rapports d'audit tel que déposé.

f) FQM – UMQ – Québec Municipal – Renouvellement de l'adhésion 2022

2021-12-146

CONSIDÉRANT le rôle de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans la défense des intérêts des municipalités qui en sont membres et le soutien de la Fédération par des activités de formation ;

CONSIDÉRANT l'importance des dossiers actuellement en négociation avec le gouvernement du Québec et la position de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans ces négociations ;

CONSIDÉRANT que des informations concernant divers dossiers municipaux à travers le Québec sont disponibles sur Québec Municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

DE RENOUVELER les adhésions à :

Fédération québécoise des municipalités	1036.90 \$ avant taxes ;
Union des municipalités du Québec (UMQ)	184.00 \$ avant taxes ;
Québec municipal	180.00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

g) Calendrier 2021 des séances du Conseil – Adoption

2021-12-147

CONSIDÉRANT que l'article n°148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le premier mardi du mois, sauf exception, et qui débiteront à 20h00 :

11 janvier	8 février	8 mars	5 avril
3 mai	7 juin	5 juillet	2 août
6 septembre	4 octobre	1 novembre	6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

h) Fermeture des bureaux – Congés des fêtes

2021-12-148

CONSIDÉRANT la période des fêtes de Noël et du jour de l'an 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

DE FERMER les bureaux de la Municipalité pour la période du congé des fêtes, entre le 23 décembre et le 2 janvier 2022.

QU'un avis public soit affiché aux endroits prévus pour informer la population.

ADOPTÉE

i) Association des plus beaux villages du Québec – Adhésion 2022

2021-12-149

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de Calixa-Lavallée de poursuivre l'adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE RENOUVELER son adhésion à l'Association de plus beaux villages du Québec pour l'année 2022 au montant de 549.00 \$.

ADOPTÉE

j) Budget de l'AIBR 2022 – Adoption

2021-12-150

CONSIDÉRANT qu'une copie du budget pour l'année 2022 de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE dudit budget et de transmettre une copie de la présente résolution à la Régie.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques invite les citoyens à compléter le formulaire via le site de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) concernant la sécurité routière sur le territoire

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard est absente.

b) Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

2021-12-151

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 7753.08\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport de la représentante

La conseillère Valérie Beaurivage Vincent mentionne que la Ministre des Affaires Culturelles investit quatre millions de dollars pour favoriser la connaissance du patrimoine bâti du Québec. Le financement permettra aux MRC du Québec de débiter l'inventaire de leur patrimoine.

b) Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – fonctionnaire désignée – nomination

2021-12-152

CONSIDÉRANT qu'un *Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale* est en élaboration par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée est un partenaire de la MRC pour l'application dudit programme ;

CONSIDÉRANT qu'un fonctionnaire désigné des municipalités partenaires de la MRC doit être nommé afin d'agir à titre de fonctionnaire désigné dans le cadre de l'application dudit programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

DE NOMMER Madame Anne Beauchemin directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin d'agir à titre de fonctionnaire désigné dans le cadre de l'application du *Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale* à être adopté par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC);

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC.

ADOPTÉE

11- LOISIRS

a) Rapport de la représentante

La conseillère Mylène Gauthier mentionne qu'un marché de Noël a eu lieu le 4 décembre 2021 au centre communautaire.

12- AUTRES DOSSIERS

Aucun autre dossier.

13- CORRESPONDANCE

- a) Lettre de monsieur Bruno Napert concernant l'utilisation du stationnement sur une partie du lot 4 833 853 du cadastre du Québec.
- b) Formation obligatoire en éthique et déontologie pour les personnes élues et réélues.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.
Aucune personne n'est présente.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-12-153

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Anne Beauchemin
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, _____, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Anne Beauchemin
Directrice générale et secrétaire-trésorière